PROPOSITION DE DISPOSITIF

Ce matériel sera mis à disposition d'une compagnie pendant la durée d'exploitation d'un spectacle ou pendant la durée d'une convention pouvant aller jusqu'à 5 ans, renouvelable.

L'entretien courant du matériel sera pris en charge par la compagnie. L'entretien lourd sera inclus dans la mise à disposition.

Soutien à la recherche et développement. Afin de pouvoir évaluer le coût exact et la faisabilité d'un tel projet, nous recherchons actuellement des soutiens. Nous pourrons ainsi financer une étude sur ce projet innovant et coopératif. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez nous soutenir dans cette démarche.

FICHE 32

32 Aides aux outils de diffusion mobile et à l'itinérance

Pour lutter contre les zones déficitaires en infrastructures culturelles (milieu rural, zones périphériques), nous proposons de favoriser l'acquisition d'outils mobiles de diffusion (chapiteaux, yourtes, camions-théâtres, péniches-théâtres), mieux adaptés à la diffusion de spectacles vivants que les salles polyvalentes.

Plutôt que de déplacer le public, déplaçons les œuvres.

Les outils mobiles de diffusion permettent d'attirer de nouveaux publics (moins intimidés que par des salles plus institutionnelles). Le chapiteau en particulier permet une grande diversité de scénographies (le public autour du plateau, en face, au-dessus, en dessous…).

Si le chapiteau est bien sûr associé au cirque, il peut tout aussi bien accueillir du théâtre, de la danse, de la musique, de la marionnette et à peu près tout ce qu'on veut.

Le coût des outils mobiles de diffusion est modeste et a un impact écologique très modéré : le terrain d'implantation est ensuite rendu à son état initial, le chapiteau n'est chauffé que lorsqu'on travaille sous la toile…

Implantables au plus proche du public, ils favorisent la réduction de l'empreinte carbone engendrée par l'addition des déplacements des publics les plus éloignés d'une infrastructure culturelle.

100 +

compagnies et écoles possèdent déjà un chapiteau en France (livret « Le chapiteau, outil culturel de territoire », 2025).

Propositions :

- L'**aide est plafonnée à 50 % du coût d'acquisition de l'outil de diffusion en ordre de marche** (gradins, remorques…) ou le renouvellement du matériel roulant.
- **Sont éligibles les lieux professionnels et les équipes artistiques** à l'exclusion des festivals et collectivités territoriales.
- Sont **prioritaires pour l'accès à cette aide, les premières demandes.**

Bonus transition écologique. Le montant de l'aide pour l'acquisition d'équipements éco-conçus, disposant d'un rendement énergétique efficace, ou favorisant des modes de développement durable pourra être majoré. **Un bonus de 25 % pourra lui être attribué.**